

# AVIS


Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 5 juin 2019, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de l'immeuble 2, rue Josy Welter à Walferdange :

## **Stationnement interdit**

Le stationnement est interdit le jeudi 13 juin 2019 de 08.30 heures jusqu' à 10.30 heures, sur la Place des Martyrs, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Walferdange, le 5 juin 2019.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber